

Article 43 du Règlement

● (1412)

[Français]

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA EN VUE DE L'OCTROI DE PRÊTS AUX COÛTS D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu du fait que le mode de financement du secteur public en usage est de nature à endetter les Canadiens d'aujourd'hui et ceux de demain envers des financiers étrangers à raison de 31 millions de dollars par jour, et ce sur garantie d'obligations canadiennes; compte tenu du fait également que le but principal de la Banque du Canada est de contrôler le crédit dans l'intérêt de la vie économique de la population canadienne et qu'il s'agit d'une institution dont la ligne de conduite est dictée par le Parlement canadien, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) de prendre toutes les mesures nécessaires dans les plus brefs délais pour que la loi créant la Banque du Canada soit amendée de façon à lui permettre de consentir au gouvernement fédéral des prêts à long terme sur garantie d'obligations du Canada à un taux d'intérêt correspondant aux frais d'administration, ce qui serait de nature à stimuler l'économie canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OBSTACLES À L'ÉMIGRATION EN ISRAËL D'UNE FAMILLE RETENUE EN URSS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire invoquer les dispositions de l'article 43 du Règlement. Ma motion concerne la détention d'une famille en Union Soviétique. En 1970, Vladimir Slepak a demandé aux autorités de son pays l'autorisation d'émigrer en Israël. On la lui a refusée sous prétexte qu'il avait par son travail été au courant de faits secrets. Depuis lors, M. Slepak n'a cessé d'être inquiet, il s'est vu refusé du travail et emprisonné. Sa femme, qui est radiologue, ne peut plus elle non plus se faire embaucher. Un de leur fils se cache pour ne pas être forcé d'entrer dans l'armée. Un autre a fui le pays. Étant donné la manière parfaitement inhumaine dont cette famille est traitée, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'entretenir avec les autorités soviétiques de la possibilité de permettre à la famille Slepak de quitter l'Union Soviétique pour aller s'installer en Israël.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE DU QUÉBEC DES PROPOSITIONS RELATIVES À LA TAXE DE VENTE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je m'adresse. A l'issue de la conférence des premiers ministres en février dernier, il a été décidé de constituer quelque 22 groupes de consultation concernant le secteur canadien de la fabrication et comprenant des représentants provinciaux du monde des affaires, ainsi que du gouvernement fédéral. Le gouvernement a publié à leur intention un document qui établit leurs politiques et leurs objectifs, et qui formule des observations relativement au secteur de la fabrication. Je me reporte à la page 11 de ce document où il est dit:

Dans le secteur québécois de la fabrication il s'agit avant tout de résister aux pressions exercées par la concurrence sur les secteurs traditionnels—les textiles, les vêtements, les chaussures et les meubles.

On mentionne également que le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication au Canada a diminué en moyenne de 34,000 l'année dernière, et que le Québec a connu une diminution nette de 30,000 à cet égard. La question que je pose au premier ministre est la suivante: étant donné que ce sont là des conclusions auxquelles le gouvernement lui-même est arrivé et qu'elles figurent dans un de ses documents officiels, pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il à la proposition du Québec en vue d'éliminer la taxe de vente sur les textiles, les vêtements, les chaussures et les meubles, proposition qui encouragerait les consommateurs québécois à dépenser davantage, favoriserait le secteur de la fabrication et améliorerait les perspectives d'emploi dans ce secteur au Québec? Pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il toujours à cette proposition?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député n'a pas bien saisi la position du gouvernement. Nous ne nous sommes pas opposés à cela. Au contraire, j'ai affirmé à maintes reprises que nous comprenions que le gouvernement du Québec veuille prendre ces mesures pour stimuler sa propre industrie. Par conséquent, nous ne nous y opposons pas. Cette taxe relève évidemment de la compétence provinciale. La province est libre de la réduire, à l'instar d'autres provinces qui ont augmenté ou réduit les taxes dans d'autres domaines. Il y a même une province où la taxe de vente est inexistante. Toute cette question relève de la compétence provinciale.

Or, non seulement nous ne nous y opposons pas, nous allons même jusqu'à l'appuyer de diverses manières. Nous avons imposé des contingentements. Il existe des tarifs. Le ministère de l'Industrie et du Commerce offre des secours directs à ces secteurs pour permettre de créer et de maintenir des emplois dans ce domaine. Il est faux de prétendre que nous nous opposons à cette mesure. Ce que nous disons par contre, c'est que si la province veut le faire de sa propre initiative, nous nous en réjouissons. Si le gouvernement québécois veut collaborer avec le gouvernement fédéral pour appliquer une série de mesures fiscales destinées à stimuler l'économie en général et pas seulement les entreprises d'une seule province, c'est précisément ce que nous lui avons proposé dans l'exposé budgétaire.